



**Fédération Nationale de l'Enseignement , de la Culture  
et de la Formation Professionnelle FORCE OUVRIERE**

**- Coordination des sections fédérales de l'Académie de Montpellier -**

**UD FO – Maison des syndicats  
474 allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier  
Tel : 06 87 84 96 02  
Mail : fnecfp-fo.acamontp@orange.fr**

Madame la Directrice Académique,  
Mesdames et Messieurs membres du CSA SD,

La FNEC FP FO rappelle sa solidarité avec les travailleurs du monde entier et son exigence d'un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza comme en Ukraine.

La FNEC FP FO dénonce le coup de force contre l'École publique que constitue l'organisation de cette rentrée scolaire par un gouvernement et une ministre dont la politique a été désavouée à trois reprises aux élections européennes et législatives.

Sans majorité depuis le 7 juillet, démissionnaire depuis le 16 juillet, le gouvernement est maintenu en place par le Président Macron au nom de la « gestion des affaires courantes ».

Affaires courantes les nouvelles coupes budgétaires ? Encore 10 milliards de moins. Affaires courantes les décrets sur la loi immigration? Affaires courantes l'imposition de toutes les contre-réformes qui dégradent et remettent en cause l'École Publique?

Par ce déni de démocratie et ce refus de répondre aux revendications, il s'agit d'empêcher la hausse immédiate du SMIC et du point d'indice des fonctionnaires, de maintenir la contre-réforme odieuse des retraites, de poursuivre la privatisation des services publics et la destruction du statut.

Comme si de rien n'était, et faisant mine de découvrir que les budgets sont insuffisants, la ministre démissionnaire Belloubet a annoncé la poursuite de l'austérité et des contre-réformes combattues par les personnels et les parents d'élèves comme c'est le cas pour le « choc des savoirs ».

L'ensemble des mesures Macron sont maintenues : acte 2 de l'école inclusive, « pacte », autonomie des établissements, évaluations d'écoles, généralisation des évaluations nationales, loi Rilhac, profilage des postes.

Cela signifie une accentuation des ravages de l'inclusion scolaire systématique, qui remet en cause le droit à l'instruction pour les élèves en situation de handicap. Des centaines d'autres vont, comme l'an passé, être exclus des soins auxquels ils ont droit.

Lors de sa conférence de presse de rentrée, Mme Belloubet a d'ailleurs été contrainte de confirmer que 24 000 élèves (chiffre largement sous-estimé) sont scolarisés en milieu ordinaire faute de places en établissements sociaux ou médico-sociaux... Ils sont plus de 400 élèves dans l'Hérault, en attente parfois depuis 5 ans ou plus.

Quelle honte ! Le droit de ces élèves à bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à leur handicap est littéralement bafoué pour faire des économies sur leur dos, le coût d'une scolarité en établissement spécialisé étant sept fois plus élevé qu'en école ordinaire.

Eh bien non, pour Force Ouvrière, cette rentrée dans ces conditions insupportables n'est pas acceptable.

Pourquoi devrions-nous encore supporter ?

- le maintien du « choc des savoirs », et les atteintes à la liberté pédagogique ?
- les 650 suppressions de postes du budget 2024 adopté par 49-3 ?

- le manque récurrent de personnels pour assurer les remplacements ?
- la souffrance des élèves privés de places en établissements spécialisés, la culpabilisation des personnels démunis ?
- le saupoudrage des heures d'accompagnement, des centaines d'heures d'accompagnement pour des élèves en situation de handicap non assurées rien que pour l'Hérault ? Même les notifications d'aide individuelle ne sont plus respectées !
- le refus d'intégrer tous les admis aux concours d'enseignement qui sont sur les listes complémentaires alors que nous manquons cruellement de professeurs ? Il reste encore 26 personnes qui attendent d'être appelées, nous demandons leur recrutement immédiat en tant que fonctionnaires stagiaires.

Pourquoi devrions-nous encore subir...

- 25 % de baisse de pouvoir d'achat en 25 ans, nos salaires n'ayant jamais suivi la hausse des prix ?
- des refus de temps partiel, des refus de congés de formation professionnelle, ouvrant la possibilité aux enseignants de souffler ou d'envisager une reconversion ?
- des postes à profil qui réduisent les possibilités de mutation, placent les collègues sur des postes éjectables et remettent en cause le statut ?
- une contre-réforme des retraites conduisant à la réduction du montant des retraites, car qui aura la santé pour travailler jusqu'à 67 ans pour avoir une retraite à taux plein ?
- l'absence de statut de fonctionnaire pour les plus de 100 000 AESH (à 99% des femmes) qui travaillent dans les établissements scolaires et qui sont payés en dessous du seuil de pauvreté ?
- le maintien de l'arbitraire instauré par le PPCR dans le déroulement de carrière, et des contre-réformes Macron-Blanquer de mise en place du management patronal : lignes directrices de gestion, évaluation d'écoles, pilotage par les directeurs dans le cadre de la loi Rilhac... ?
- la disparition des CHSCT (loi Dussopt-Macron) alors que les burn-out deviennent une affection courante, que les agressions se multiplient... ?
- les affectations tardives et subies qui placent les enseignants et les AESH en grande difficulté ?
- l'absence d'une médecine du travail effective ?

Pour la Fédération FO de l'Enseignement, ce gouvernement démissionnaire n'a aucune légitimité à se maintenir pour poursuivre ses contre-réformes !

Concernant la carte scolaire, la FNEC FP FO revendique aucune fermeture de classe, l'ouverture de classes pour améliorer les conditions de travail de nos collègues et les conditions d'apprentissage des élèves, l'augmentation des décharges partout où les directeurs le demandent.

De ce fait, la FNEC-FP FO mettra tout en œuvre pour obtenir satisfaction sur l'ensemble des revendications urgentes :

- L'abandon de toutes les contre-réformes qui cassent l'École Publique (« Choc des savoirs », PACTE, évaluations d'école, loi Rilhac, groupes de niveau...),
- L'augmentation des salaires,
- L'annulation de toutes les suppressions de postes et la création de postes statutaires à hauteur des besoins,
- L'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive,
- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté, les créations de postes en IME et ITEP,
- Le respect des notifications de la MDPH,
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH.